

## STAPS ACCESS AAN

### Une 1<sup>ère</sup> année STAPS en 2 ans

Option : **BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation (AAN)**

Licence : **Diplôme national bac +3 [en convention avec l'Université de Nantes]**

**NOUVEAU**



## OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉES

Le parcours de Licence STAPS ACCESS option Activités Aquatiques et de la Natation (AAN) propose de construire sa réussite en STAPS en conciliant approches universitaire et professionnelle, lors d'une 1<sup>ère</sup> année organisée sur deux ans.

Cette 1<sup>ère</sup> année de Licence permet :

- d'acquérir des compétences dans l'encadrement et l'analyse d'une séance d'activité physique et sportive pour tout public.
- de suivre une formation BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation (AAN) en partenariat avec l'organisme de formation IPSA et envisager, si besoin, une insertion professionnelle à court terme dans les métiers de la natation.

## POURSUITE D'ÉTUDES

L'obtention de la Licence STAPS APAS, EM ou MS permet de postuler aux Masters proposés à l'IFEPSA et dans les universités françaises.

L'obtention du BPJEPS AAN facilite l'engagement dans les formations professionnelles supérieures de la natation (DEJEPS, DESJEPS).

## MÉTIERS ET SECTEURS

- Les étudiants qui finalisent leur cycle de Licence peuvent accéder aux métiers propres aux mentions de Licence STAPS : éducation et motricité, activités physiques adaptées et santé, management du sport.
- Les étudiants titulaires du BPJEPS AAN peuvent se professionnaliser en tant que maître-nageur sauveteur et officier en autonomie dans le domaine des activités aquatiques.

## NOTRE PARTENAIRE



## AIDE À LA RÉUSSITE

**Nouveau contrat pédagogique pour la réussite de l'étudiant à la rentrée 2022 : validation par blocs de compétences, évaluation continue intégrale, personnalisation des parcours, adaptation du calendrier.**

### Une politique de stage ambitieuse

Dès la première année, l'étudiant en STAPS ACCESS bénéficie d'un stage en alternance adossé à la formation BPJEPS AAN. Cette première expérience de stage se poursuit ensuite par de nombreuses expériences professionnelles variées tout au long du cycle de Licence.

### Des infrastructures adaptées et de proximité

Le campus de l'IFEPSA bénéficie d'installations neuves et adaptées à la formation universitaire. Les installations sportives sont à proximité et les temps de déplacement sont réduits.

## LES + DE LA FORMATION

### Une année d'adaptation pour réussir ses études en STAPS

Deux ans pour valider sa 1<sup>ère</sup> année de Licence. Un accompagnement pour passer du lycée aux études post-bac : consolider ses acquis, s'adapter au rythme et à la méthodologie des études supérieures. Une remédiation orthographique est mise en œuvre pour les étudiants présentant des fragilités d'écriture.

### Un groupe restreint pour optimiser les apprentissages

Un groupe de 25 étudiants maximum, des entretiens réguliers avec les responsables pédagogiques, une équipe enseignante disponible et à l'écoute des besoins de chaque étudiant.

### Une formation professionnelle intégrée à la L1 STAPS ACCESS

Pleinement associée à la licence 1<sup>ère</sup> année, le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) mention Activités Aquatiques et de la Natation (AAN) offre un accès direct à la professionnalisation dans les métiers de la natation.

# ORGANISATION DE LA FORMATION

La Licence STAPS ACCESS option AAN est organisée sur quatre années de formation. La Licence 1<sup>ère</sup> année (L1) est doublée afin de permettre à l'étudiant de capitaliser les 60 crédits de la Licence 1 et d'obtenir le BPJEPS AAN.

- Tout au long de ces deux années de L1, l'étudiant suit intégralement le programme de Licence STAPS 1<sup>ère</sup> année en alternant périodes de formation universitaire et périodes de formation professionnelle (BPJEPS AAN).
- Le premier semestre de la 1<sup>ère</sup> année de L1 est consacré à l'obtention du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage (BNSSA) et du PSE1 (Premiers Secours En Equipe de niveau 1) pré-requis indispensables à l'entrée en formation BPJEPS AAN qui débute au deuxième semestre de cette 1<sup>ère</sup> année.
- La deuxième année de Licence 1 permet à l'étudiant d'obtenir le BPJEPS AAN lors du premier semestre, puis de finaliser sa 1<sup>ère</sup> année de Licence STAPS lors du second semestre.
- Une fois ces deux années complétées, l'étudiant a la possibilité de s'insérer professionnellement avec le BPJEPS AAN ou de poursuivre sa formation universitaire en Licence 2<sup>ème</sup> année.

## PROGRAMME

### LICENCE 1 [en 2 ans]

La Licence 1 permet d'acquérir des compétences dans :

- l'encadrement d'une séance collective d'activité physique et/ou sportive pour tout public (pratique d'activités physiques variées et apprentissage des compétences pédagogiques pour leur enseignement).
- l'analyse d'une situation relative à l'activité physique et/ou sportive (anatomie, physiologie, biomécanique, sociologie, psychologie, droit, économie ...).
- les usages numériques, l'exploitation de données, la communication écrite et orale, la détermination de son projet professionnel et personnel (notamment à travers les stages d'application).

En parallèle et en partenariat avec l'organisme de formation IPSA, l'étudiant suit une formation BPJEPS AAN sur un mode d'alternance entre formation et stage hebdomadaire en milieu professionnel. Au terme de cette formation, le titulaire du BPJEPS AAN sait :

- mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation.
- conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans les activités aquatiques et de la natation.
- mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.

### LICENCE 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> ANNEE

Les compétences initiées en Licence 1<sup>ère</sup> année sont ensuite approfondies tout au long des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années de Licence. Elles sont teintées en fonction de la mention STAPS choisie : Activités Physiques Adaptées et Santé (APAS), Education et Motricité (EM), Management du Sport (MS).

### Statut étudiant/salarié

Suite à l'obtention du BPJEPS AAN, l'étudiant peut être employé en qualité de Maître-Nageur Sauveteur et bénéficiaire, tout au long de son cursus de Licence, d'aménagements de formation en tant qu'étudiant « salarié ».

### INSCRIPTION EN L1

- Être titulaire du baccalauréat et du PSC1.
- Parcoursup du 20 janvier au 29 mars 2022
- Satisfaire aux exigences demandées dans le cadre de l'entretien de recrutement programmé en avril/mai
- Nombre de places limité à 25 étudiants

### FRAIS DE SCOLARITÉ

(à titre indicatif tarifs 2022/2023)

- De 5 030 à 6 930 € par an selon les revenus des familles
- Possibilité d'obtenir une bourse d'état

### Renseignements

cangot@uco.fr

02.41.79.18.92

ifepsa.uco.fr

